



## Nouvelle règle – Zones écologiques

Les zones écologiques délimitées par des piquets bleus à capuchons verts sont des **zones de jeu interdit**. Il est strictement **interdit** d'y pénétrer pour jouer ou récupérer des balles. Si une balle se trouve dans cette zone ou si il y a évidence raisonnable qu'elle y soit perdue ou si il y a interférence avec le stance et/ou le swing, le joueur **doit** se dégager **sans pénalité** selon la (Règle 16-1.f). Si l'on peut identifier la balle : dégagement d'un club depuis le point de référence le plus proche sans se rapprocher du trou.

Si l'on ne peut pas identifier la balle : dégagement d'un club depuis le point d'entrée dans la zone. **Attention, il n'est pas possible de se dégager en arrière sur la ligne.**

En se dégageant, le joueur doit se dégager complètement de toute interférence avec la condition anormale du parcours.

